

Séance
ordinaire
du 4 avril
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^{ème})
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Vingt-cinq (25) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Michel Arsenault, de la Télévision de La Mitis.

11.04.149

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées des conseillers Marcel Dubé et Denis Dubé. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.04.150

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances du mardi 8 et du lundi 21 mars 2011 à 20h30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 232 772,90 \$

↪ Comptes pré-autorisés : 954 883,69 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine québécoise des adultes en formation.
6. Nomination d'une représentante du conseil Comité local de l'eau – secteur Rivière Mitis.
7. Report de la séance ordinaire du conseil pour le mois de mai.
8. Autorisation de participation au 5^e Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale.
9. Autorisation de dépôt d'une demande de subvention à Espace culturel - Patrimoine Canada dans le dossier de réfection du Château Landry.
10. Appui de la Ville de Mont-Joli au Centre d'action bénévole de La Mitis.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la corporation « Les Murmures de la Ville » pour 2011.

FINANCES

12. Adjudication d'un mandat à un fiscaliste dans le dossier du Château Landry.
13. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192.
14. Adoption d'une résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation.
15. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
16. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Autorisation de participation à une formation d'accréditation DAFA à madame Josée Levesque.
18. Autorisation de participation à diverses formations pour les employés des travaux publics.
19. Autorisation de participation à une formation sur l'évaluation des risques et des actifs municipaux en assurances de dommages.
20. Autorisation pour vaccination contre les hépatites A et B ainsi que le tétanos.
21. Autorisation d'inscription au Congrès de l'ADGMQ 2011 pour le directeur général.

22. Autorisation d'inscription au Congrès de la COMAQ 2011 pour le directeur des finances et trésorier.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le Camp de Jour 2011.
24. Autorisation de renouvellement des frais d'accréditation à l'Association des responsables aquatiques du Québec.
25. Appui à la tenue de la Journée de réadaptation 2011.
26. Autorisation de présentation d'un nage-thon par les Espadons de Mont-Joli.
27. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques.
28. Ratification d'embauche pour un cours de cardio-secours.
29. Autorisation de renouvellement des frais d'adhésion 2011-2012 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent.
30. Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique le 5 mai 2011.
31. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est du Québec pour l'organisation de la Fête Nationale 2011.

TRAVAUX PUBLICS

32. Adjudication d'un contrat de services professionnels dans le dossier de la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable fluoration.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

33. Adoption du règlement 2011-1252 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.
34. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 21 mars 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
35. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Me Jacques Michaud, notaire ès-qualité procureur pour madame Marie-Claude Archambault concernant le 1555, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli.
36. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 pour les zones 105 (CMC) et 524 (CMC).
37. Adoption du premier projet de règlement 2011-1253 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin de permettre des usages supplémentaires dans les secteurs du carrefour giratoire et de l'entrée sud de la Ville.
38. Renouvellement d'adhésion de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

AFFAIRES NOUVELLES

39. Adjudication d'un contrat dans le projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville.
40. Adjudication d'un contrat dans le projet de réfection de la toiture du garage municipal.
41. Adjudication d'un mandat de services professionnels dans le projet d'installation d'un système d'air conditionné à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
42. Appui aux municipalités riveraines sinistrées lors des grandes marées du 6 décembre 2010 dans leur demande d'instauration d'un programme par le MAMROT.
43. Autorisation de versement d'avances de fonds.
44. Période de questions.
45. Clôture et levée de l'assemblée.

11.04.151

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MARDI 8 ET DU LUNDI 21 MARS 2011 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances spéciales du mardi 8 mars 2010 à 20h30 et du lundi 21 mars 2011 à 20h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du mardi 8 mars 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 21 mars 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

11.04.152

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ☞ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 232 772,90 \$;
- ☞ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 954 883,69 \$.

ADMINISTRATION

11.04.153 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des adultes en formation a lieu du 2 au 10 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour objectif de stimuler le goût d'apprendre chez les adultes en mettant en évidence les expériences heureuses de personnes qui ont effectué un retour aux études;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage la volonté des responsables et recevra pour une 5^{ème} année consécutive à l'Hôtel de Ville la « Tournée Hommage » par laquelle des adultes apprenants de la MRC de La Mitis sont reconnus pour leur volonté d'améliorer leur qualité de vie et leur détermination à agir au développement de leur collectivité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la Semaine québécoise des adultes en formation du 2 au 10 avril 2011 et adresse ses plus sincères félicitations aux organisateurs de l'événement. Nous tenons à saluer le travail de celles et ceux qui s'impliquent dans la réussite des adultes qui effectuent un retour aux études. Le conseil rend également hommage à toutes les personnes qui déploient les efforts, la discipline et la volonté nécessaires à l'atteinte de leur objectif.

11.04.154 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL COMITÉ LOCAL DE L'EAU – SECTEUR RIVIÈRE MITIS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil désigne madame Kédina Fleury-Samson à titre de représentante au Comité local de l'eau – secteur Rivière Mitis de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-St-Laurent (OBVNEBSL).

Cet organisme en est un de concertation à but non-lucratif qui regroupe l'ensemble des utilisateurs de l'eau issus de divers secteurs d'activité, communautaire municipal et économique. Il a pour mission de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant dans le but d'assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et des ressources qui lui sont associées. L'OBVNEBSL fait partie des 40 organismes de bassins versants du Québec reconnus par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Son territoire s'étend de la rivière des Trois-Pistoles à la rivière Des Grands Méchins. Quatre (4) comités locaux ont été institués afin d'assurer une coordination entre les différents acteurs tant au niveau régional que local. Mieux cerner les problématiques locales pour générer des actions intégrées et rassembleuses en accord avec le Plan directeur de l'eau résume l'objectif de l'organisme.

11.04.155 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL POUR LE MOIS DE MAI

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale au Canada le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT la pertinence de déplacer la séance ordinaire du conseil;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de déplacer au mardi 3 mai à 20h30 la séance ordinaire du conseil.

11.04.156 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU 5^E RASSEMBLEMENT ANNUEL DU RÉSEAU DE SOLIDARITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent organise le 5^e rassemblement annuel du Réseau de solidarité des femmes le 16 avril 2011, à l'Hôtel Rimouski.;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Kedina Fleury-Samson désire participer à cet événement intitulé « Vert un nouveau mode de vie : comment ma communauté peut faire la transition? » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli manifeste un intérêt pour les initiatives de nature environnementale;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de madame Kédina Fleury-Samson à cet événement au coût de 35 \$.

11.04.157 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À ESPACE CULTUREL - PATRIMOINE CANADA DANS LE DOSSIER DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la fondation « Les Amis du Château » désirent soumettre une demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le dossier du Château Landry;

CONSIDÉRANT QU'une première demande en ce sens avait été évaluée positivement par les responsables mais que la disponibilité de fonds n'avait pu permettre le versement d'une subvention;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte un potentiel de développement qui s'inscrit dans la stratégie de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ledit potentiel a été reconnu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) qui a consenti une aide de 464 100 \$ pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la fondation, autant que la Ville, souhaite l'implication financière du gouvernement fédéral dans ce projet de mise en valeur du patrimoine afin de diminuer la part des contribuables;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Espace culturel - Patrimoine Canada pour la réalisation du projet de rénovation du Château Landry.

11.04.158 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la direction du Centre d'action bénévole de La Mitis présente une demande d'aide financière au Secrétariat d'action communautaire autonome (SACA) afin d'organiser une journée destinée aux bénévoles œuvrant auprès des organismes de la MRC dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage avec le Centre le respect des bénévoles et la volonté de leur exprimer encouragement et reconnaissance;

CONSIDÉRANT l'impact majeur sur la qualité de vie de notre population qu'entraîne le travail des bénévoles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli signifie son appui à la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de La Mitis au SACA afin d'organiser un événement à l'intention des nombreuses personnes qui s'impliquent avec générosité et discrétion auprès des divers groupes de notre collectivité. Ledit événement aura lieu le 15 avril 2012.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.04.159 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2011

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement de 40 000 \$ à la corporation « Les Murmures de la Ville » tel que prévu au budget 2011.

FINANCES

11.04.160 ADJUDICATION D'UN MANDAT À UN FISCALISTE DANS LE DOSSIER DU CHÂTEAU LANDRY

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à la firme Mallette un mandat de services professionnels afin qu'un fiscaliste spécialisé en taxes à la consommation assiste la fondation Les amis du Château pour son inscription aux taxes. L'objectif poursuivi par cette initiative consiste à maximiser la récupération en TPS et TVQ lors de la réalisation des travaux de restauration du Château Landry. Il s'agit d'un mandat à taux horaire pouvant représenter une dépense de l'ordre de 2 000 \$.

11.04.161 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1183 ET 2008-1192

Cet item est retiré.

11.04.162 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

Cet item est retiré.

11.04.163 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en mars 2011 au montant de 176 616,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 52 985,03 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

11.04.164 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
École de musique du Bas Saint-Laurent 18 au 21 mars 2011	Soutien au transport et fonctionnement	1653,12 \$
CLD-SADC-Carrefour Jeunesse Emploi	13 ^e Concours québécois en entrepreneuriat	320 \$
Club Les Espadons	Soutien financier	100 \$
Forum social BSL Vers un réchauffement social 29 sept au 2 oct 2011	Soutien financier	100 \$
Société Parkinson Samedi 16 avril 2011	Vin & fromage	1 carte à 100 \$
Commission scolaire des Phares CFP Lundi, le 11 mai 2011	Mission tunisienne de l'AVFA - BSL	Vin d'honneur

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.04.165 **AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION D'ACCREDITATION DAFA À MADAME JOSÉE LEVESQUE**

Il est proposé par le conseiller appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à prendre part à une formation à l'intention des cadres responsables sur l'animation en loisir menant à l'accréditation Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) offerte par l'Unité régionale du sport et du loisir (URLS). L'activité se déroule les 5 et 6 mai 2011 à Rimouski et le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 125 \$ ainsi que de ceux reliés au transport et à la restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

11.04.166

AUTORISATION DE PARTICIPATION À DIVERSES FORMATIONS POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser des employés des travaux publics à prendre part à différentes formations à savoir :

→ *Formation Compagnon, certification eau potable*

Formation gratuite d'une durée de 3 heures à Rimouski à Monsieur Yvan Bond.

→ *Colloque régional Réseau Environnement*

Le 19 mai à Rimouski au coût de 110\$ par personne à monsieur Yvan Bond.

→ *Rencontre de la Mutuelle en Santé et Sécurité au Travail*

Le 19 mai aux Jardins de Métis, une formation gratuite pour messieurs Claude Fortin, Gilles Gaudreault, Ghislain Heppell et Léo Caron.

11.04.167

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES ACTIFS MUNICIPAUX EN ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des contribuables de procéder à une évaluation des actifs municipaux afin que les couvertures d'assurances correspondent à leur réelle valeur;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec propose une formation en ce sens à Rimouski le 6 avril 2011;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau à participer à cette formation au coût de 265 \$ plus les taxes. Le conseil autorise également le remboursement des frais de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

11.04.168

AUTORISATION POUR VACCINATION CONTRE LES HÉPATITES A ET B AINSI QUE LE TÉTANOS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire offrir une protection aux employés du service des travaux publics en matière de vaccination;

POUR CE MOTIF il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu unanimement de procéder à la vaccination ou au renouvellement des vaccins contre l'Hépatite A et B ainsi que le Tétanos aux personnes suivantes :

Monsieur Yannick Fortin : A et B trois doses à 47 \$

Monsieur François Roy : A et B trois doses à 47 \$

Monsieur André Lévesque : A et B trois doses à 47 \$

Monsieur Guy Bourgoïn : A et B trois doses à 47 \$

Monsieur François Beaulieu : A et B trois doses à 47 \$ et tétanos sans frais

Monsieur Yoland Gauthier : A et B trois doses à 47 \$ et tétanos sans frais

Monsieur Stéphane Boucher : A deux doses à 25 \$ et 50 \$

L'opération implique un déboursé total de 921 \$ prévu au budget du service des travaux publics.

**11.04.169 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADGMQ 2011
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général monsieur Joël Harrisson à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec à Gatineau du 8 au 11 juin 2011 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 769 \$ taxes incluses ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

De plus, le conseil accepte le paiement d'un montant de 146 \$ incluant les taxes pour une assurance de protection juridique collective offerte aux membres de l'association.

**11.04.170 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU 43^E CONGRÈS DE LA COMAQ 2011
POUR LE DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à prendre part au 43^e Congrès de la COMAQ qui aura lieu du 25 au 27 mai 2011 à La Malbaie. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 445 \$ ainsi que ceux de transport, d'hébergement et de restauration.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**11.04.171 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE CAMP DE JOUR 2011**

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour reçoit depuis plusieurs années un certain nombre de jeunes ayant des incapacités et nécessitant un encadrement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) gère un programme d'accompagnement offrant un soutien financier permettant l'embauche de moniteurs spécifiquement affectés à ces personnes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités, édition 2011-2012, volet Organismes et municipalités*. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

**11.04.172 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ACCREDITATION
À L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 135 \$ pour les frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

11.04.173 APPUI À LA TENUE DE LA JOURNÉE DE RÉADAPTATION 2011

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise l'Association Moto-Tourisme Mont-Joli / Mitis # 0175 à utiliser le stationnement du Stade du Centenaire le mercredi 15 juin 2011 dans le cadre des activités offertes pour la Journée de réadaptation à moto 2011.

11.04.174 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN NAGE-THON PAR LES ESPADONS DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une activité de financement selon la formule « nage-thon » le samedi 7 mai à la piscine Gervais-Rioux de 19 heures à 7 heures, et ce, au profit du Club Les Espadons de Mont-Joli.

11.04.175 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

11.04.176 RATIFICATION D'EMBAUCHE POUR UN COURS DE CARDIO-SECOURS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Katie Duhamel, ambulancière, instructeur RCR et membre du service de sécurité incendie, pour la dispense d'une formation de quatre (4) heures en cardio-secours à huit (8) personnes de La Mitis le 14 mars 2011. Le tarif versé à madame Duhamel est de 25 \$ pour un total de 100 \$.

11.04.177 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ADHÉSION 2011-2012 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS SAINT-LAURENT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'adhésion 2011-2012 à l'Unité régionale de loisir et de Sport du Bas Saint-Laurent au montant de 400 \$.

11.04.178

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE LE 5 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage les objectifs poursuivis par les instigateurs de la « Journée nationale du sport et de l'activité physique » à savoir la prise de saines habitudes de vie passant par une bonne alimentation et la pratique de sports et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose chaque année à la population des activités s'inscrivant dans l'esprit de cette grande manifestation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de proclamer le jeudi 5 mai « Journée nationale du sport et de l'activité physique » à Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à offrir gratuitement les séances de bain libre et d'aquaforme du jeudi 5 mai.

Enfin, le conseil autorise les membres du personnel de la Ville à prendre part à la traditionnelle marche intergénérationnelle dans les rues de Mont-Joli, et ce, conformément aux modalités déterminées par les directeurs de services.

11.04.179

AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2011

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête Nationale du Québec 2011. Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est du Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

TRAVAUX PUBLICS

11.04.180

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a eu lieu en vue de l'obtention de propositions pour des services professionnels dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes de consultants ont déposé des soumissions à la date limite soit le mercredi 23 mars 2011 à 11 heures;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'évaluation qualitative desdites soumissions a mené à l'ouverture de trois (3) des quatre (4) propositions monétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la formule de calcul permettant de déterminer le rapport qualité / prix des soumissions a mené au résultat suivant :

Rang	Firme	Coefficient	Montant \$
1.	BPR inc.	8,118	159 502,97 \$
2.	Roche ltée	7,235	187 976,25 \$
3.	Dessau inc.	6,562	186 675,22 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à la majorité d'accorder à la firme BPR inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels consistant en la réalisation des plans et devis, l'élaboration des estimations préliminaires et définitives, la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux, bureau et chantier, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable. Il s'agit d'un mandat de 138 364,19 \$, incluant les taxes.

En ce qui concerne la partie fluoration du projet, celle-ci est conditionnelle à l'approbation du Ministère de la Santé et des services Sociaux du Québec et à l'octroi des budgets nécessaires soit une somme de 21 138,78 \$, taxes incluses. La conseillère Kédina Fleury-Samson demande le vote sur cette résolution, 3 sont en faveur, 1 est contre.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.04.181 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1252 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q.,c.C-47.1) accordent aux municipalités le pouvoir d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments et, plus généralement, d'adopter des règlements en matière de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il est d'intérêt général qu'un règlement soit adopté pour maintenir un niveau de sécurité, d'habitabilité et de qualité esthétique adéquat ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 21 mars 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1252 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.

11.04.182 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 21 MARS 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 21 mars 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- l'émission de huit (8) permis de rénovation pour une valeur totale de 265 600 \$;

- l'approbation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1463, rue des Érables;
- l'émission d'une recommandation favorable à la tenue d'un marché aux puces à Mont-Joli dans le cadre de la demande de l'organisme environnemental Écolo Vallée et Métis sous la condition que soit respecté l'ensemble de la réglementation en vigueur et que le conseil désigne un organisme local qui accompagnera Écolo Vallée dans la mise sur pied de cette activité;
- l'approbation d'une demande de modification de zonage pour le secteur situé à l'intersection du boulevard Benoit-Gaboury et de l'avenue Boisvert, la zone commerciale 524 (CMC), afin d'ajouter les usages Commerce IX et Commerce X correspondant à « vente et location de véhicules » et à « service de réparation de véhicules ». Les membres du CCU recommandent également de permettre au propriétaire d'installer un bâtiment temporaire qui servira de bureau pour une période maximale de 48 mois, bâtiment qui respectera les normes d'implantation prescrite pour ladite zone et qui devra être raccordé aux services municipaux d'aqueduc et d'égout. Le CCU propose l'installation d'un bâtiment préfabriqué au lieu d'une roulotte afin d'améliorer l'image projetée à l'entrée de la ville.

11.04.183

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE ME JACQUES MICHAUD, NOTAIRE ÈS-QUALITÉ PROCUREUR POUR MADAME MARIE-CLAUDE ARCHAMBAULT CONCERNANT LE 1555, BOULEVARD JACQUES-CARTIER À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE les marges avant de la propriété madame Marie-Claude Archambault sont de 5,56 et 5,87 m au lieu des 6 m prévu à la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale du coin avant ouest est de 1,89 m au lieu de 2 m tandis que la remise est située à 0,78 m de la propriété au lieu de 2 m comme le prescrit le règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation prévaut depuis de nombreuses années et que la corriger entraînerait des coûts prohibitifs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 23 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par Me Jacques Michaud, notaire ès-qualité procureur pour madame Marie-Claude Archambault afin que les marges autorisées à sa propriété du 1463, rue des Érables soient de :

- 5,56 et 5,87 m au lieu de 6 m à l'avant,
- 1,89 m au lieu de 2 m pour la latérale du coin avant ouest,
- 0,78 m au lieu de 2 m entre la remise et la propriété.

11.04.184 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 POUR LES ZONES 105 (CMC) ET 524 (CMC)

Le maire Jean Bélanger donne avis de motion avec dispense de lecture qu'est présenté pour adoption à la présente séance du conseil le premier projet d'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 pour les zones 105 (CMC) et 524 (CM).

11.04.185 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210 AFIN DE PERMETTRE DES USAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES SECTEURS DU CARREFOUR GIRATOIRE ET DE L'ENTRÉE SUD DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre des usages supplémentaires dans les zones 105 (CMC) et 524 (CMC);

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que soit d'adopté le premier projet de règlement numéro 2011-1253.

11.04.186 RENOUELEMENT D'ADHÉSION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À LA COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment de la Ville de Mont-Joli, monsieur Jules Banville, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2011 au tarif de 290,51 \$, incluant les taxes.

AFFAIRES NOUVELLES

11.04.187 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a confié à monsieur Marcel Banville, architecte, le mandat de procéder à un appel d'offres dans le projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission le vendredi 1^{er} avril 2011 à savoir :

- Construction Gides April Inc. 40 800 \$
- Construction Claude Fournier & Fils Ltée 28 645 \$
- Les Constructions Joli-Mont Inc. 36 510 \$

CONSIDÉRANT l'analyse desdites propositions et la recommandation de monsieur Banville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Construction Claude Fournier & Fils Ltée le contrat de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville au montant de 28 645 \$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursable sur cinq (5) ans.

11.04.188

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DANS LE PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a confié à monsieur Marcel Banville, architecte, le mandat de procéder à un appel d'offres dans le projet de réfection de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission le vendredi 1^{er} avril 2011 à savoir :

- Les Toitures EstBec inc. 77 300 \$
- Entreprise C.V. Dionne inc. 69 500 \$
- J.C.O. Malenfant Inc. 72 350 \$

CONSIDÉRANT l'analyse desdites propositions et la recommandation de monsieur Banville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Entreprise C.V. Dionne inc. le contrat de réfection de la toiture du garage municipal au montant de 69 500 \$ plus les taxes.

11.04.189

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'AIR CONDITIONNÉ À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une validation des choix d'équipements, de préparer les plans et devis préliminaires mécanique/électrique de même que les plans et devis définitifs pour soumission dans le projet d'installation de la climatisation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du développement économique, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Dessau inc. un mandat de services professionnels de l'ordre de 9 000 \$ plus les taxes pour la validation des choix d'équipements ainsi que la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs dans le projet d'installation de la climatisation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

11.04.190

APPUI AUX MUNICIPALITÉS RIVERAINES SINISTRÉES LORS DES GRANDES MARÉES DU 6 DÉCEMBRE 2010 DANS LEUR DEMANDE D'INSTAURATION D'UN PROGRAMME PAR LE MAMROT

CONSIDÉRANT QU'à la suite des grandes marées du 6 décembre 2010, plusieurs résidences des municipalités riveraines voisines de Mont-Joli sont visées pour être immunisées, déplacées ou démolies, un scénario qui laisse entrevoir des baisses importantes de revenu de taxes liées à la diminution de la valeur foncière de ces propriétés;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que plusieurs citoyens décident de quitter ces municipalités, et ce, pour différentes raisons telle qu'un choc émotif trop grand, une capacité d'endettement nulle pour protéger la berge ou le vieillissement;

CONSIDÉRANT QUE dans la perspective d'une telle situation, lesdites municipalités demandent au MAMROT, advenant la perte d'au moins 10 % de revenu de taxes liées à la démolition de résidences et à la baisse d'évaluation de l'ensemble des propriétés riveraines, la création d'un programme semblable au programme de soutien financier transitoire pour les municipalités mono-industrielles qui leur permettrait de réajuster leurs budgets sur une période de trois ans au cours de laquelle chacune adopterait un plan de redressement triennal visant à réduire ses dépenses et augmenter ses revenus, et s'engagerait à respecter ledit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure permettrait aux municipalités riveraines de s'adapter aux changements créés par l'érosion des berges et les zones de submersion;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont une économie peu diversifiée qui repose en partie sur l'aspect de villégiature liée au fleuve, que ce soit de façon saisonnière ou à l'année;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière nous apparaît justifiée afin de permettre aux communautés touchées de s'adapter aux changements majeurs découlant des événements de décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un tel programme à l'intention des municipalités sinistrées qui subiront une baisse d'évaluation aura des effets directs sur les finances des autres municipalités de leurs MRC respectives en raison du calcul des quotes-parts au budget desdites MRC, calcul effectué à partir de la richesse foncière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie la demande des municipalités riveraines victimes des grandes marées du 6 décembre 2010 afin que soit mis sur pied par le MAMROT un programme d'aide financière étalé sur une période de trois (3) ans permettant de réajuster les budgets en adoptant les mesures nécessaires tant en matière de dépenses que de revenus.

11.04.191 AUTORISATION DE VERSEMENT D'AVANCES DE FONDS

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 250 \$ chacun à messieurs Joël Harrisson, directeur général, et Yves Sénéchal, greffier, dans le cadre de leur participation à des formations dispensées à Québec et Montréal au cours de la prochaine semaine.

11.04.192 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un groupe de citoyens opposés à la fluoration de l'eau potable intervient tour à tour en citant des extraits d'études scientifiques étayant leur position. Les membres du conseil affirment, par la voix du maire, Jean Bélanger, qu'ils recevront leurs interventions et les soumettront aux personnes compétentes à la Santé publique et à l'Agence. Plusieurs intervenants déposent une copie du document qu'ils citent en référence.

Le maire indique que la position de la Ville est prise depuis 2005 et que son conseil fait confiance aux spécialistes de la santé. Monsieur Gilles Lavoie ajoute que, si les arguments évoqués par les opposants ne peuvent être contrés par les personnes ressources du secteur de la santé, le conseil envisagera peut-être alors de revoir sa position. Il s'agit d'un débat difficile où on trouve toujours une étude pour en discréditer une autre.

Les personnes suivantes ont pris la parole et/ou déposé des documents : Denis Morisset, Réjean Demers, Maryse Plante, Rafael Estrada, Jean Laforest, Georges Jalbert, Laurent Lajoie, Pascal Bélanger, Benoit Lecours, Bernard Desrosiers, Martin Bernard, Marco Gamache, Carmain Laporte et Raynald Michaud.

En résumé, elles ont questionné la pertinence d'ajouter du fluor à l'eau potable et exprimé leur inquiétude quant aux conséquences sur la santé de la population dont les jeunes enfants. Le fluor est considéré comme un gaz toxique alors que plusieurs établissent un lien direct entre la maladie d'un proche ou la leur (cancer et autres) et son ingestion. Un certain nombre de citoyens ont demandé aux membres du conseil de prendre un certain recul et de tenir compte de leurs arguments avant d'aller de l'avant.

11.04.193 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22h08, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

